



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 040-264004292-20231016-231016H1581H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 11 octobre 2023

Présents :

Christine BAYLE, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISIU, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Céline CALLEDE, Malik CHERIF, Danièle DINCLAUX, Cécile GARRIDO

Pouvoirs : Marie-Hélène PALLARES, Annick SOUBIROU

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	2
Votants	26

N° 20231016-004

PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 2024

VU la délibération n°2014-80 permettant l'adhésion du CIAS du Pays Tarusate au groupement de commande Santé et Sécurité au Travail du CDG40

Considérant que le CNFPT n'est pas en mesure de proposer des formations de prévention des risques routiers à l'attention des agents du SAAD du Pays Tarusate.

Considérant le besoin du CIAS de former ses agents,

Considérant la proposition de formation de DUCOS Formation,

Madame la Vice-présidente expose,

Le CIAS du Pays Tarusate adhère à la convention de groupement de commandes "Formations santé et sécurité au travail" avec le Centre de Gestion des Landes qui a permis à chacun d'acquérir de manière groupée des prestations de formations pour les agents territoriaux du département des Landes.

Dans le cadre de ce groupement de commande, nous avons été contactés par la société DUCOS Formation.

Le risque routier étant l'un des risques majeurs auxquels sont confrontés les agents du Portage de

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 040-264004292-20231016-231016H1581H1-DE



repas. Dans le but de permettre à l'ensemble des agents de bénéficier de cette formation, il est proposé de renouveler pour 2024, notre partenariat avec DUCOS Formation.

Une convention proposant pour 2024 deux sessions de formation de 3h30.
Ces 2 sessions permettront la formation de 6 agents.

Chaque session à un coût de 600,00€ pour la collectivité.
Le coût total de la formation pour 6 agents pour l'année 2024 s'élève à 1200,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

DE SIGNER avec la société DUCOS Formation les propositions de formation jointes,

ARTICLE 2

D'INSCRIRE le budget nécessaire

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 26 OCT. 2023

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. Patricia LOUBERE »